

**DELIBERATION**  
**du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne**

**Séance du 9 février 2021**

**Délibération n°04 - 2021 relative à l'acceptation d'un don par le laboratoire BIOXA**

*Vu le code de l'éducation et notamment l'article L712-3 3°,*

Le conseil d'administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne accepte le don de 12 000 euros effectué par le laboratoire Bioxa au profit du laboratoire CARDIOVIR.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	30
Majorité absolue	19	Membres représentés	/
Nombre de pouvoirs	/		

Décompte des suffrages

Votants	30	Pour	30	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

**Visa du Président**



Guillaume GILÉ

Document en annexe au présent extrait : Note acceptation d'un don BIOXA

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 16/02/2021

Document mis en ligne le : 16/02/2021